

Lignes directrices pour une « approche paysage » dans les situations de déplacement en Afrique Subsaharienne

Expérience du paysage de
Garamba en République
Démocratique du Congo (RDC)

Crédit photo : Axel Fassio

Auteurs :

Lwanga Kasereka Muvatsi, André Ndzodo, Abdon Awono et Jolien Schure

Août 2023

Lignes directrices pour une « approche paysage » dans les situations de déplacement en Afrique subsaharienne. Expérience du paysage de Garamba en République Démocratique du Congo (RDC) © 2023 CIFOR-ICRAF. Le contenu de cette publication est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Lignes directrices pour une « approche paysage » dans les situations de déplacement en Afrique subsaharienne. Expérience du paysage de Garamba en République Démocratique du Congo (RDC). Lwanga Kasereka Muvatsi, André Ndzodo, Abdon Awono et Jolien Schure. 2023. CIFOR-ICRAF : Bogor, Indonésie ; Nairobi, Kenya.

CIFOR

Jl. CIFOR,
Situ Gede Bogor Barat 16115
Indonésie
T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

ICRAF

Avenue des Nations Unies, Gigiri
Boîte postale 30677, Nairobi, 00100
Kenya
T +254 20 7224000
F +254-20- 7224001
E worldagroforestry@cgiar.org

cifor-icraf.org

Remerciements

Ce travail a été soutenu par l'Union européenne à travers le Projet « Gouvernance des paysages multifonctionnels en Afrique subsaharienne » (Governing Multifunctional Landscape in Sub-Saharan Africa) mis en œuvre par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont facilité le processus et contribué à la réussite des consultations et ateliers organisés avec les différentes parties prenantes du Paysage de Garamba. Notre gratitude s'adresse particulièrement à l'équipe du Parc National de la Garamba, à la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), au Haut-Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR) et ses partenaires à l'instar de l'Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement (ADSSE), INTERSOS et Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social (AIDES), aux autorités politico-administratives au niveau provincial et territorial de la province du Haut-Uélé, aux autorités coutumières et aux représentants des réfugiés pour leur collaboration, soutien et participation aux activités dans le paysage de Garamba. Nos remerciements vont aussi à Abiriwa Aliyo Dorcas et Metalore Lokosa Pascal, facilitateurs de terrain pour cette initiative.

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de l'Union européenne ni du CIFOR-ICRAF.

Table des matières

Acronymes et sigles	5
Résumé	6
Introduction	8
Objectifs	12
Contexte du paysage de Garamba	13
Techniques de collecte des informations	15
Aspects de « l'approche paysage » appliqués au contexte de déplacement dans le paysage de Garamba	16
Pilier 1 : Complexité des systèmes socioécologiques des paysages accueillant les réfugiés	16
Pilier 2 : Multifonctionnalité et arbitrages	22
Pilier 3 : Approches inter et transdisciplinaires	23
Pilier 4 : Participation et engagement	24
Pilier 5 : Durabilité	26
Durabilité sociale	26
Durabilité économique	27
Durabilité environnementale	28
GLADS dans le site de la Garamba : Principales orientations pour une approche paysage intégrée	30
Comprendre le paysage accueillant les réfugiés dans le paysage de Garamba . . .	30
Développer une vision commune à l'échelle du paysage de Garamba accueillant des réfugiés sud-soudanais	32
Mettre en œuvre des interventions intégrées adaptées au contexte et axées sur la durabilité dans le paysage de Garamba	36
Mettre en place des systèmes appropriés de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation pour une « approche paysage » intégrée dans le paysage de Garamba	36
Intégrer l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale (GESI)	37
Conclusion	44

Acronymes et sigles

ADSSE :	Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement
AIDES :	Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social
CIFOR-ICRAF :	Centre de recherche forestière internationale-Centre international pour la recherche en agroforesterie
CNR :	Commission Nationale pour les Réfugiés
DGM :	Direction Générale de Migration
DC :	Domaine de chasse
ETD :	Entité territoriale décentralisée
ICCN :	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
GESI :	Gender Equality and Social Inclusion (Égalité hommes-femmes et Inclusion sociale)
GLADS :	Guidance for a Landscape Approach in Displacement Settings (Lignes directrices pour une approche paysage dans les situations de déplacement)
ONG :	Organisation non gouvernementale
PNG :	Parc National de la Garamba
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
RCE :	Radio communautaire Étoile
RDC :	République démocratique du Congo
UNHCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résumé

Ce rapport sur les lignes directrices pour une « approche paysage » dans un contexte de déplacement en Afrique subsaharienne est une contribution du CIFOR-ICRAF pour l'amélioration des conditions de vie et la promotion du développement durable dans les sites abritant les réfugiés. Elle se base sur les expériences des différentes parties prenantes dans le paysage de Garamba dans le Nord-Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Il a pour objectif l'élaboration de notes d'orientation afin d'assurer un cadre d'intervention intégré sur la base de « l'approche paysage » et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés ainsi que celles des populations hôtes. Ceci à travers le développement des opportunités et du cadre socioéconomique des réfugiés et des communautés d'une part, et la conservation de la biodiversité du paysage des sites des réfugiés de Garamba d'autre part.

Fondamentalement, ce rapport repose sur les cinq principes qui guident les études de cas axées sur « l'approche paysage » dans le contexte de déplacement. C'est à la lumière de cette approche que se fondent les résultats des consultations des parties prenantes dans le paysage de Garamba. Ces résultats reposent sur une logique de « durabilité » économique, sociale et environnementale, la prise en compte de la « complexité des systèmes socioécologiques », la nécessité d'application des approches « interdisciplinaires et transdisciplinaires », la maîtrise des « fonctions et compromis multiples », et la « participation et l'engagement des parties prenantes ».

Il ressort de ces consultations que le paysage de Garamba est assez complexe et diversifié du fait de son système socioécologique. On y trouve le Parc National de la Garamba (PNG), ses trois domaines de chasse adjacents et les villages environnants. Il subit de fortes pressions anthropiques liées à la recherche du bois-énergie, des matériaux de construction, à l'agriculture sur brûlis et à l'orpaillage.

Trois catégories d'acteurs y cohabitent et y exercent diverses activités : les communautés locales, les réfugiés (majoritairement des Sud-Soudanais installés dans les sites de Méri et Bélé dans le territoire de Faradje) et les partenaires au développement (l'UNHCR et ses partenaires, la CNR, le PAM, l'UNICEF et le PNG).

Au regard de sa complexité socioécologique, le paysage de Garamba laisse transparaître une multitude des fonctions notamment la conservation de la biodiversité, la protection sociale et les sauvegardes environnementales. On y trouve également des sites de réfugiés organisés, des comités mixtes de résolution des conflits, des associations. Des espaces de terre sont accordés aussi aux réfugiés pour cultiver. Cette multifonctionnalité constitue le pilier de la cohabitation pacifique entre les différentes communautés dans le paysage de Garamba.

Suivant la logique de l'inter et transdisciplinarité, chaque acteur intervient dans son domaine dans le but de contribuer au développement social, économique et environnemental. Bien que les efforts soient consentis dans ce sens par les acteurs clés, l'on peut tout de même observer une disparité entre la demande et les besoins des communautés hôtes et des réfugiés. La participation de ces différentes communautés aux activités des parties prenantes est fort remarquable. Cependant, l'on peut néanmoins déplorer l'absence d'une planification conjointe entre les partenaires de mise en œuvre, les communautés hôtes et les réfugiés.

Il existe des opportunités de cristallisation de la « durabilité » sociale (accès à des services sociaux de base, cohabitation pacifique, forte cohésion sociale, comité mixte de résolution des conflits, mais absence de centres de formation pour la réinsertion professionnelle des réfugiés), économique (activités génératrices de revenus, mutuelle d'épargne et de crédit et ristournes au sein du site des réfugiés de Méri) et environnementale (programme de reboisement, agroforesterie et vulgarisation des foyers améliorés).

Pour consolider les atouts de la « durabilité » sociale, économique et environnementale dans le paysage de Garamba, il a été mis sur pied une nomenclature indicative de l'élaboration des notes d'orientation. Il s'agit de :

- Comprendre le paysage de Garamba accueillant les réfugiés sud-soudanais (compréhension des acteurs et de leurs rôles, identification des outils existants) ;
- Développer une vision commune à l'échelle du paysage de Garamba (réflexion sur les risques et/ou les changements positifs au niveau social, économique et environnemental liés à la présence des réfugiés en tenant compte du niveau de dégradation, etc.);
- Mettre en place des interventions intégrées adaptées au paysage de Garamba (responsabilisation des communautés locales et des réfugiés, définition au départ des rôles de toutes les parties prenantes en fonction des réalités du paysage);
- Mettre en place des systèmes appropriés de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation pour l'approche intégrée (plateforme regroupant toutes les parties prenantes comme cadre d'échange sur les succès et les échecs des interventions et des suggestions pour améliorer la gouvernance du paysage de Garamba, existence d'organismes intègres et neutres jouant un rôle fédérateur des interventions, du suivi, du contrôle, de l'évaluation et de la coordination comme l'un des axes majeurs de consolidation et d'efficacité de gestion intégrée des interventions durables dans le paysage de Garamba) ;
- Intégrer l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale (GESI) (participation de toutes les couches sociales au niveau des communautés hôtes et des réfugiés sans aucune discrimination sur le sexe ni la religion, prise en compte des recommandations et suggestions de différentes catégories sociales).

Ces notes d'orientation seront développées et/ou étoffées davantage au fur et à mesure que les parties prenantes du paysage de Garamba travailleront ensemble.

Initiative du CIFOR-ICRAF, ce travail a bénéficié du financement de l'Union européenne et de la contribution de diverses parties prenantes du paysage de Garamba en République démocratique du Congo.

Introduction

L'afflux de réfugiés et leur dépendance aux ressources naturelles pour les matériaux de construction, le bois de chauffe et les activités de subsistance dépassent le plus souvent la capacité de charge des écosystèmes naturels. Cette situation est à l'origine de la dégradation des forêts, des terres et des sols, ainsi que des pertes de biodiversité. Dans la plupart des situations de déplacement, l'écosystème naturel est entamé et les tensions avec les communautés hôtes sont perceptibles. Soutenir les moyens de subsistance sur le long terme, tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil, est de plus en plus reconnu comme un élément fondamental des interventions humanitaires dans la mesure où les réfugiés voient leur séjour se prolonger au sein des communautés d'accueil. Afin de répondre aux multiples revendications d'innombrables acteurs dans le paysage accueillant les réfugiés, l'approche de gestion intégrée de paysages apparaît comme l'ultime recours, car son application est susceptible d'apporter des réponses efficaces aux nombreuses interrogations qui résultent du processus de développement durable aussi bien sur le plan socioéconomique que sur le plan environnemental.

Les Lignes directrices pour une « approche paysage » dans les situations de déplacement (Guidance for a Landscape Approach in Displacement Settings, ou GLADS) sont une initiative financée par l'Union européenne et conduite par le Centre de recherche forestière internationale et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIFOR-ICRAF) en partenariat avec les principales parties prenantes. GLADS a vocation à réunir tous les acteurs gouvernementaux, humanitaires, de développement ou de conservation, pour faciliter l'établissement d'une « approche paysage » dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de toutes les initiatives dans des situations de déplacement.

Malgré sa pertinence, « l'approche paysage » n'a pas encore été systématiquement adaptée et appliquée dans un contexte d'accueil ou de déplacement de réfugiés. Les options de gestion de l'environnement et des terres comme l'évaluation des impacts environnementaux tardent à s'étendre sur le plan vertical et horizontal du paysage de manière à optimiser les interactions générées par les interventions diverses dans des situations de déplacement. Cela comprend,

par exemple, la prise en compte à la fois des aspects socioculturels, de l'eau, des sols, de la biodiversité faunique et floristique, etc., dans la planification et l'implantation des sites destinés à accueillir des réfugiés. La plupart des cas documentés illustrent des approches sectorielles s'apparentant à une « approche paysage », mais malheureusement non achevée, au regard du contexte socioécologique général et de la volonté de faire participer les parties prenantes. Aussi, les interventions ciblées par GLADS visent à contribuer, de façon participative, à la définition et à la mise en œuvre des options de gestion durable qui prennent en compte l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et des communautés hôtes tout en garantissant la résilience des écosystèmes naturels.

Pourtant, la durabilité est bien au cœur de « l'approche paysage » dont les quatre premiers principes apparaissent pertinents pour aboutir à des résultats de « durabilité » économique, sociale et environnementale dans un contexte de déplacement :

- La « complexité des systèmes socioécologiques » mise en évidence dans de nombreux paysages d'accueil de réfugiés. L'afflux de personnes dans certains espaces crée inéluctablement les conditions idéales d'une pression sur les services écologiques. Cela induit par ailleurs des interactions, des revendications, voire des conflits, générant de nouveaux rapports sociaux et parfois des négociations avec les communautés hôtes et d'autres parties prenantes.
- La nécessité d'application des approches « interdisciplinaires et transdisciplinaires » dans la planification et la gestion de différents secteurs, qui est reconnue comme pouvant répondre aux besoins des acteurs de manière durable dans un contexte de déplacement.
- La maîtrise des « fonctions et compromis multiples » qui se justifie par la diversité des activités de subsistance identifiées et la dynamique socioéconomique impulsée par les interactions entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

ÉCHELLE DU PAYSAGE

- La « participation et l'engagement des parties prenantes », cruciaux dans la plupart des cas, avec de nombreuses parties prenantes aux profils divers, ne partageant pas nécessairement la même vision. Il s'agit notamment des réfugiés, des populations locales, des autorités locales, infranationales et nationale, des organisations humanitaires et de développement d'envergure nationale et internationale, des donateurs et des chercheurs, des ONG nationales et internationales, des universités et du secteur privé. L'efficacité de la participation et l'engagement dans la mise en œuvre et le suivi passent par le renforcement des capacités et une bonne compréhension des perceptions des parties prenantes.

Le graphique représentant une « approche paysage » dans un contexte de déplacement en résume les principaux piliers (figure 1).



Figure 1 : L'approche intégrée du paysage dans un contexte de déplacement. (Schure et al. 2022, basé sur les principes de l'approche intégrée du paysage de Freeman et al. 2015).



Ce cadre s'est avéré précieux lors de l'élaboration conjointe de lignes directrices avec les principales parties prenantes sur la manière d'appliquer l'approche pour le développement durable et la résilience au niveau du paysage. Des consultations antérieures avec les parties prenantes sur le terrain au Cameroun (Garoua-Boulaï et communes voisines dans la région de l'Est), au Kenya (camp de Kakuma et camp intégré de Kalobeyei dans le comté de Turkana) et en Ouganda (installation de réfugiés du camp de Rhino dans les districts de Terego et Madi-Okollo) ont permis de recueillir des expériences qui ont été exploitées dans l'évaluation, notamment grâce à une meilleure connaissance des outils appliqués à « l'approche paysage » dans les situations de déplacement. Les données tirées de l'analyse documentaire et des consultations sur le terrain ont ensuite été utilisées dans l'élaboration des projets de notes d'orientation, qui ont ensuite fait l'objet de débats plus approfondis au cours des ateliers nationaux destinés à la co-conception.

Les résultats obtenus des processus de co-conception ont été synthétisés dans les Lignes Directrices pour une « approche paysage » dans les situations de déplacement (cifor-icraf.org/glads). Ces lignes directrices, avec des éléments à prendre en compte et des liens conduisant aux outils d'application, suivent les cinq axes ci-dessous :

1. Comprendre les paysages accueillant des réfugiés ;
2. Développer une vision commune à l'échelle du paysage ;
3. Mettre en œuvre des interventions intégrées adaptées au contexte et axées sur la durabilité dans les situations de déplacement ;
4. Mettre en place des systèmes appropriés de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation pour l'approche intégrée du paysage ;
5. Intégrer l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale (GESI).

Ce rapport sur les sites de réfugiés de Bélé, Méri, Kaka et Dungu au sud-est du Parc National de la Garamba résume les enseignements tirés de l'examen et des consultations des parties prenantes sur la pertinence et l'applicabilité d'une « approche paysage » dans un contexte de déplacement et sur l'élaboration des lignes directrices adaptées au paysage de Garamba sur la base de la co-conception avec les parties prenantes.

Objectifs

Ce travail a pour but de faciliter les consultations et le dialogue sur « l'apport d'une approche paysage » à une gestion durable du paysage accueillant les réfugiés » spécifiquement dans le contexte du paysage de Garamba.

Ce travail vise à proposer des orientations pour poser un cadre d'intervention intégré sur la base de « l'approche paysage » afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et des populations hôtes à travers le développement d'opportunités et du cadre socioéconomique de ces deux groupes d'une part, et la conservation de la biodiversité du paysage des sites des réfugiés de Garamba d'autre part.

Le but étant d'informer sur l'importance d'une stratégie de gestion intégrée des paysages dans les situations de déplacement à travers l'élaboration des notes d'orientation consensuelles.

Ces lignes directrices aideront les acteurs humanitaires et les autres parties prenantes du paysage de Garamba à améliorer la planification et la mise en œuvre de la réhabilitation des espaces dégradés, contribuant ainsi à la résilience des moyens de subsistance des réfugiés et des communautés hôtes.

Contexte du paysage de Garamba

Le paysage de Garamba est situé dans le Nord-Est de la République démocratique du Congo dans la province du Haut Uélé à la frontière avec le Soudan du Sud entre les latitudes 3°8' et 4°4' N et les longitudes 29° et 30° O (IUCN 2012). Il est composé du complexe de la Garamba constitué du Parc National de la Garamba et de ses trois domaines de chasse (DC) adjacents, des zones habitées par les communautés locales et des réfugiés du territoire de Faradje et de Dungu dans la province du Haut Uélé, ainsi que d'une ville minière d'environ 500 000 habitants (Durba).

Le complexe de la Garamba est d'une superficie de 14 795 km² répartie entre le PNG (5 133 km²) et les 3 DC (9 662 km²) (PNG, 2023). Ainsi, créé en 1938, le Parc National de la Garamba est une aire protégée de conservation stricte, ouverte au tourisme (catégorie II de l'IUCN).

Il est classé Site du Patrimoine mondial (UNESCO) depuis 1980, mais connaît des perturbations sérieuses qui ne laissent pas insensible la communauté internationale. En effet, il a été inscrit sur la liste en péril de 1984 à 1992, puis de nouveau depuis 1996. Les domaines de chasse dans ce paysage ont été créés en 1974. Il s'agit notamment du domaine de chasse d'Azande (à l'ouest), de celui de Gangala Na Bodio (au sud) et de celui de Mondo-Missa (à l'est).

Le paysage de Garamba est caractérisé par de vastes plaines ondulées parcourues par un réseau dense de cours d'eau. L'altitude varie entre 710 et 1 060 m. Dans la partie nord, les plaines sont interrompues par des affleurements rocheux d'origine granitique (IUCN 2012). Ce paysage comprend quatre villes (Faradje, Aba, Dungu et Durba). Il comprend plusieurs groupes ethniques dont l'activité principale est l'agriculture de subsistance. Il s'agit notamment des Zandé, Logo, Mondo, Kakwa, Baka et Padjulu. Seules les tribus Logo et Kakwa s'adonnent à l'élevage du petit bétail (ICCN-PNG, 2010). Les Logo sont prédominants à l'est (DC Gangala Na Bodio), les Mondo à l'est (DC Mondo-Missa) et les Azandé à l'ouest (DC Azandé).

Les conflits armés au Soudan du Sud ont provoqué une insécurité transfrontalière et un afflux de réfugiés dont certains, partis de Dungu, ont été installés à Kaka, puis à Kpezu à partir des années 1990. Cette installation a entraîné des conséquences sur le paysage de Garamba. En effet, entre 1990 et 2006, cette présence des réfugiés

a correspondu à une hausse du braconnage sur le Parc National de la Garamba et la réserve communautaire de Kumborezi au nord-ouest de Dungu, le long de la rivière Uélé (environ 90 km de Dungu). Cette constatation a conduit au rapatriement d'un grand nombre de réfugiés sud-soudanais. Ce paysage abrite également des réfugiés au sein du site de Méri (à Aba) et des sites de Bélé, Kaka et Doruma (dans la région de Dungu, dispersés au sein de la communauté hôte).

En 2016, Dungu a enregistré de nouveaux réfugiés sud-soudanais. D'où la création du site de Kaka à 5 km du Parc national de la Garamba qui a favorisé la cohabitation entre réfugiés et communautés hôtes. L'application de cette approche intégrée a démontré une alternative intéressante à l'approche classique, à savoir l'approche dite de l'alternative au camp.

Entre 2017 et 2019, anticipant la montée du braconnage qui planait à l'horizon, les responsables du Parc ont émis l'idée qu'un autre site plus reculé soit créé par la CNR et l'UNHCR pour les réfugiés sud-soudanais basés à Kaka. C'est ainsi que le site de Bélé a été choisi par le gouvernement provincial du Haut Uélé (voir Arrêté provincial n° 01/JPLK/028/CAB/PROGOU/H-U/2018 du 18/07/2018).

Par conséquent, à part le site de réfugiés de Kaka pas assez fonctionnel car les réfugiés en nombre important sont dispersés et insérés au sein de la population locale, le paysage de Garamba possède deux autres sites, dont Méri et Bélé. Étendu sur une superficie de 6 km² susceptible d'accueillir environ 20 000 personnes, le site de Méri est le plus important parce qu'il compte plus de 7 673 ménages pour plus de 24 820 réfugiés selon les données de la CNR de décembre 2022. Le site de Bélé, ayant accueilli les réfugiés déplacés du site de Kaka et certains parmi ceux de Méri, devrait accueillir environ 5 000 ménages pour environ 20 000 personnes déplacées (Swedish Civil Contingencies Agency, 2019). Ainsi, au 31 décembre 2022, ce site comptait 3 300 réfugiés.

Cette forte concentration humaine (figure 2) ne va pas sans conséquences sur les ressources naturelles. Il se trouve en effet que le paysage de Garamba connaît une forte pression anthropique liée à l'orpaillage, à l'agriculture itinérante sur brûlis et au braconnage. Pour mieux comprendre la dynamique et les enjeux de ce paysage, de nombreuses informations ont été collectées sur la base de techniques spécifiques.

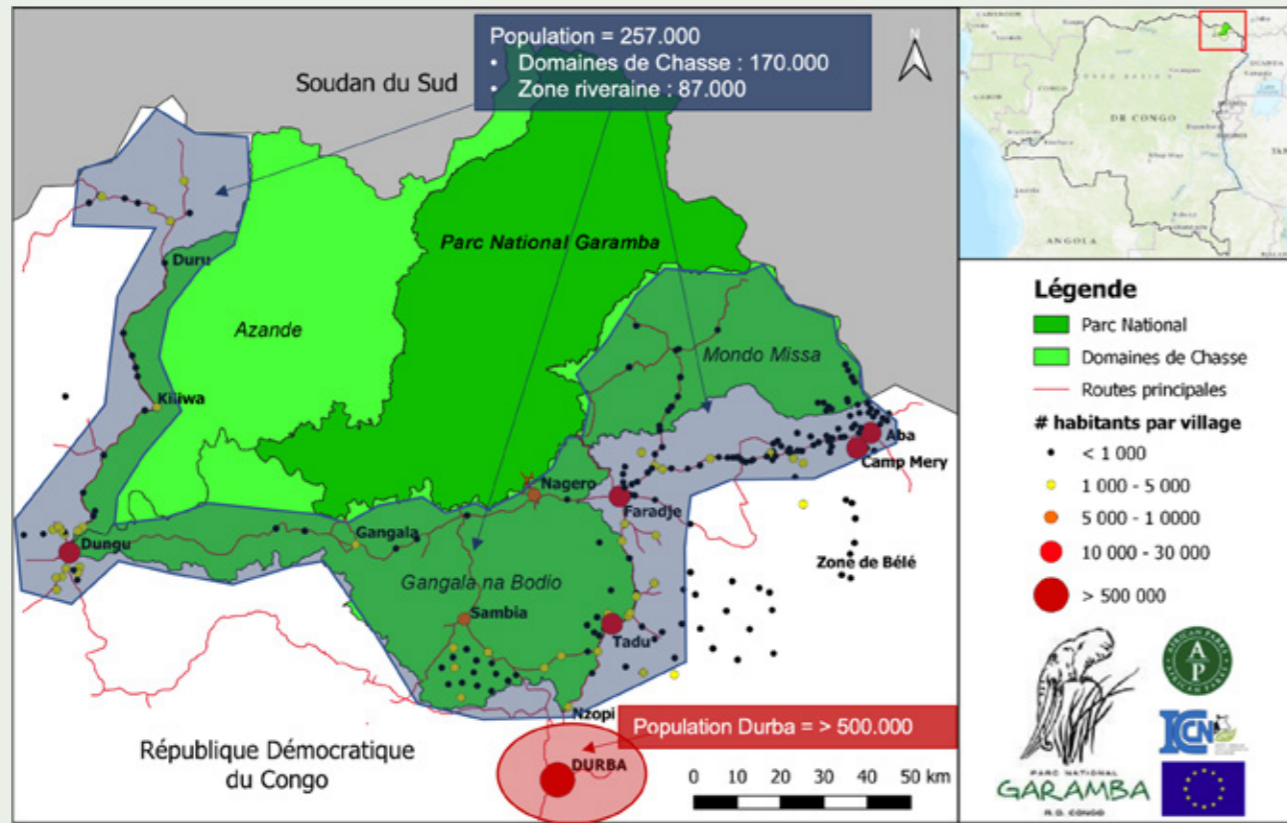


Figure 2 : Le Paysage de Garamba avec ses principaux villages et populations (source : PNG 2022)*

*Les limites administratives et des frontières sur la figure 2 sont indicatives et ne représentent pas une prise de position quelconque du CIFOR-ICRAF ou de l'UE sur ces limites.

Techniques de collecte des informations

Plusieurs techniques ont été mobilisées pour favoriser le croisement des informations et une meilleure compréhension de la dynamique et des enjeux du paysage de Garamba. Après la cartographie des acteurs actifs au sein du paysage, il s'est agi, pour l'équipe de recherche constituée, de conduire une revue documentaire, des consultations individuelles ou de groupes, et des ateliers d'échange :

- La revue documentaire menée sur le site des réfugiés de Bélé et Méri a permis d'analyser les différentes publications sur le paysage de Garamba et le contexte des réfugiés du paysage, ainsi que les interventions menées;
- Les consultations avec les parties prenantes à travers les interviews des informateurs clés ont permis de générer des informations sur la ligne historique et la dynamique du paysage ;
- Des visites sur le terrain dans des camps des réfugiés, et en dehors, ont donné l'occasion d'observer les activités pertinentes réalisées par les parties prenantes ;
- Des ateliers organisés ont réuni les parties prenantes du paysage et ont ainsi créé l'occasion d'échanger profondément sur les informations recueillies au cours des consultations. Celles-ci étaient par conséquent validées ou complétées. De la même manière, les points de vue des parties prenantes ont été intégrés dans les stratégies proposées dans le contexte des déplacements dans le paysage de Garamba afin de contribuer à la gestion durable de ses ressources naturelles.



Figure 3 : Ateliers de consultation des parties prenantes de restitution, de consolidation et validation des lignes directrices pour GLADS Garamba (Faradje, 29 mars et 4 mai 2023)

Le premier atelier organisé à Faradje en mars 2023 a consisté à faciliter l'élaboration des notes d'orientation pour le paysage de Garamba dans la province du Haut Uélé. Quant au deuxième, tenu en mai 2023, il visait la restitution des constats dégagés de la première consultation en vue de la consolidation et la validation des notes d'orientation consensuelles élaborées pour une approche de gestion intégrée du paysage de Garamba.

Aspects de « l'approche paysage » appliqués au contexte de déplacement dans le paysage de Garamba

Les lacunes sectorielles observées doivent être surmontées pour parvenir à un développement durable et à la résilience au niveau du paysage. Pour ce faire, il importe d'adopter une démarche scientifique qui satisfasse aux exigences méthodologiques appliquées au paysage dans les situations de déplacement. Aussi, « l'approche paysage » appliquée au contexte de déplacement dans le paysage de Garamba repose sur cinq piliers ou principes :

Pilier 1 : Complexité des systèmes socioécologiques des paysages accueillant les réfugiés

Les systèmes socioécologiques s'entendent des actions et interactions entre les occupants d'un même écosystème. Il s'agit en clair des rapports entre l'homme et son environnement immédiat, à savoir la terre (André Ndzodo et al., 2022). La nature durable du déplacement finit par créer de nouveaux modèles et relations sociales au sein des camps (Jansen 2011). Parallèlement, elle conduit à de nouvelles relations de pouvoir entre les principaux acteurs, notamment les organisations d'aide humanitaire, le gouvernement étatique, le gouvernement local et les populations locales (Napier-Moore 2005). Les nouveaux réseaux et liens sociaux entre les réfugiés et les communautés hôtes forment de fait des systèmes de transactions entre les individus et les groupes (Omata et Kaplan 2013). Ceux-ci comprennent la participation économique des ménages, des organisations et des institutions des communautés hôtes et de réfugiés, les conflits et la violence, et les activités de développement (Vemuru et al. 2016). Par ailleurs, cette nouvelle donne peut offrir des opportunités aux parties concernées. Ainsi, les interactions économiques entre les communautés d'accueil et les réfugiés contribuent à l'économie locale (Omata et Kaplan 2013 ; Verwimp et Maystadt 2015 ; Banque mondiale 2016).

Le paysage de Garamba est assez complexe du fait de son système socioécologique diversifié. Sur le plan géographique, le site est constitué d'un complexe et de trois domaines de chasse adjacents, y compris les localités environnantes (voir figure 4). Jouissant d'une personnalité juridique, ces localités sont gérées de manière autonome. Dans cette zone, trois catégories d'acteurs cohabitent. D'un côté, les communautés hôtes, de l'autre les réfugiés, constitués en majorité de Sud-Soudanais, et enfin, les partenaires au développement. Tous sont appelés à partager le même territoire où se déroulent des activités diverses, à l'instar de l'agriculture et de l'élevage venant en tête. Certes, l'orpaillage devient de plus en plus une activité prisée des populations, notamment celles des localités de Dungu et Durba. Durba constitue le siège de l'exploitation par la société Kibali Gold Mine, filiale congolaise de Barrick, qui exploite aussi la plus grande mine d'or de la RDC.

De manière générale, des espaces sont cédés par les communautés riveraines pour des activités agricoles. On y pratique l'agriculture vivrière et maraîchère (riz, manioc, banane plantain, etc.). En dehors des domaines de chasse, se développent la cacaoculture, l'aviculture et la pisciculture, la priorité étant les activités environnementales dans la mesure où elles génèrent aussi des ressources pour la survie des populations.

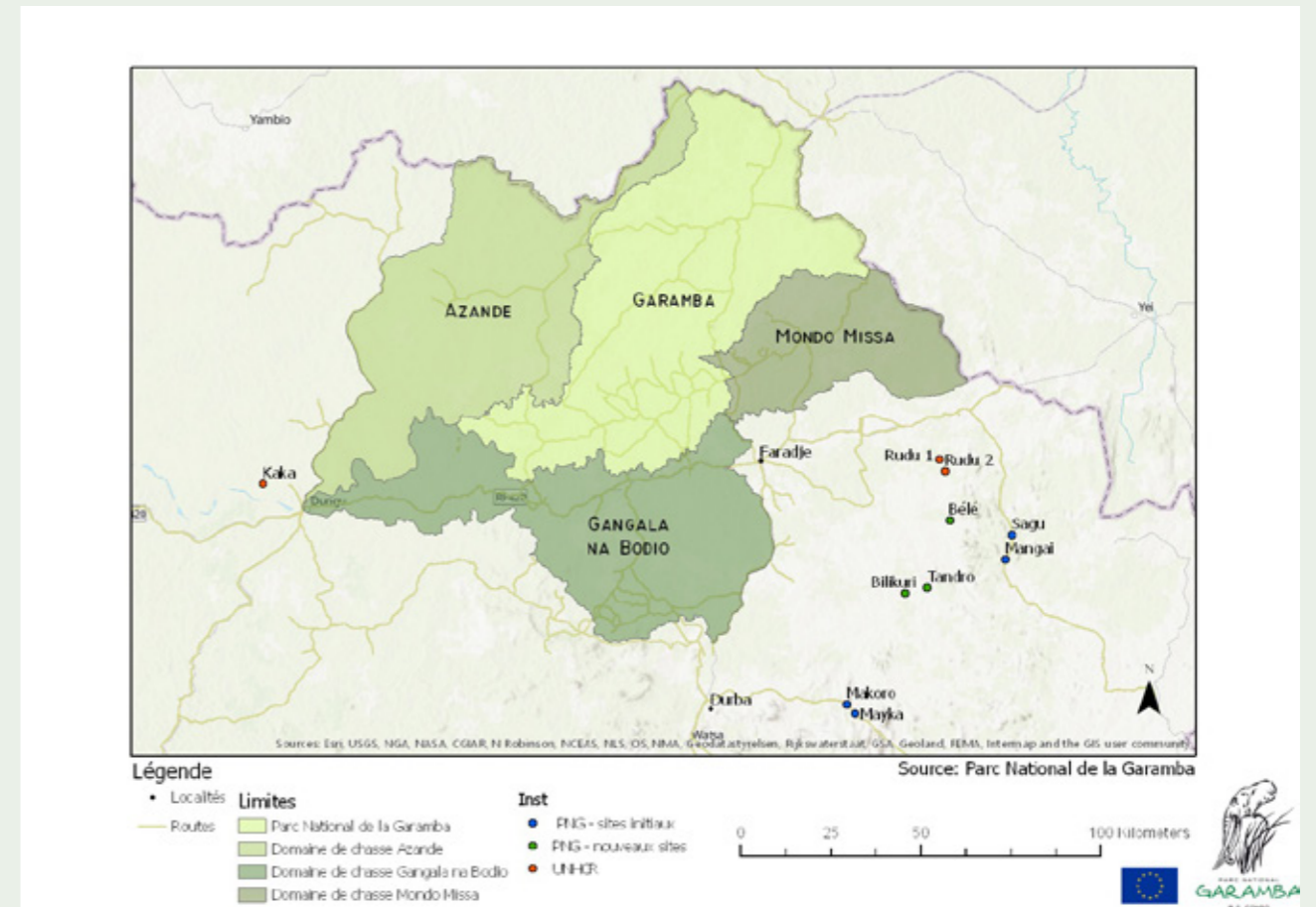


Figure 4 : Complexe du Parc National de la Garamba avec ses trois domaines de chasse et les sites de réfugiés (source : PNG 2022)*

*Les limites administratives et des frontières sur la figure 4 sont indicatives et ne représentent pas une prise de position quelconque du CIFOR-ICRAF ou de l'UE sur ces limites.



Au regard des positions extrêmement sensibles de certains partenaires clés chargés de l'animation et/ou de la gestion du site, il a été observé quelques disparités d'approches ou d'actions qui laissent transparaître des menaces de fracture sociale. L'initiative de délocalisation du site des réfugiés de Kaka pour Bélé constitue l'un des points de discordance du paysage qui concerne la CNR, l'UNHCR, le PNG et bien d'autres organisations humanitaires nationales et internationales. Nonobstant l'accord de collaboration AP/UNHCR de mars 2021, les revendications fondées sur la différence de traitement entre les sites de Bélé et de Méri semblent persister. Pour certains, les réfugiés de Méri sont privilégiés parce qu'ils reçoivent le plus souvent du « cash »¹ alors que ceux de Bélé n'en bénéficient pas. Pour d'autres en revanche, les réfugiés de Méri ne disposent pas d'assez d'espace pour mener leurs activités agricoles, contrairement à ceux de Bélé.

La localité de Dungu apparaît ainsi comme la manifestation de la complexité du paysage à travers l'expression des points de vue divergents des acteurs clés. Cette réalité vient se superposer à la diversité sociologique et ethnique présentée comme source de certains maux comme des conflits parfois sanglants, le vol à main armée et les pillages enregistrés dans les rangs de certains réfugiés autour des années 1990, des conflits sur la gestion du site ou la distribution des terres agricoles, avec le sous-sol en toile de fond. Cependant, la bonne cohabitation des communautés Azandé et Baka est perceptible au même titre que celle des réfugiés centrafricains et sud-soudanais avec les communautés hôtes. La cohabitation est plutôt difficile entre les communautés locales et les éleveurs nomades Mbororo et laisse ainsi apparaître des fissures sur le vivre ensemble et la stabilité socioécologique et culturelle (installation désordonnée, port d'armes, destruction des plantations et menaces sur la population locale). La localité de Sambia qui exerce une grande attraction sur les populations de tout bord, surtout du fait de l'orpaillage, est menacée de disparition à cause des impacts écologiques importants.

Du point de vue de la communauté hôte, l'afflux des réfugiés sur son territoire appelle des actions ingénieuses et innovantes, car il est source de tensions à la fois sociales et écologiques.

Sur le plan social, sans doute du fait de la limitation des ressources, il existe des traitements différenciés entre réfugiés et communautés hôtes. Cette différenciation de traitement s'observe notamment dans le domaine de la santé (les soins pour la communauté hôtes sont payants, mais gratuits pour les réfugiés), de la sécurité (existence d'une commission en charge de la protection des réfugiés en plus du UNHCR), etc. Bien plus, certains informateurs révélèrent que la majorité des actions sont orientées vers les sites/villages qui accueillent des réfugiés, notamment la construction des adductions d'eau, la création des centres de santé, la construction des écoles, entre autres. De cette marque d'attention plus prononcée à l'endroit des réfugiés résultent un certain nombre de frustrations dans les rangs des communautés hôtes qui pensent que les réfugiés jouissent de privilèges de droit commun et d'assistance humanitaire. Dans un tel environnement, il devient urgent de trouver des options qui participent à aplanir les divergences pour se concentrer sur la définition d'une vision commune à partir de laquelle des synergies pourraient se développer pour une gestion profitable et durable du paysage de Garamba.

Sur le plan écologique, les menaces sur les écosystèmes forestiers et leur biodiversité sont de plus en plus perceptibles. La coupe abusive des arbres pour la production du bois de chauffe et le charbon de bois compte tenu d'une demande croissante explique la dégradation des forêts et la déforestation dans le paysage de Garamba. Dans l'agglomération d'Aba par exemple, avant l'arrivée des réfugiés, on trouvait facilement le bois de chauffe dans le site de Méri. Actuellement, il faut parcourir 5 à 7 km pour s'en approvisionner. Parfois, il faut aller au-delà de 15 km pour produire le charbon de bois et le bois de construction. Les activités minières, dans les zones de Durba en territoire de Watsa et dans une partie du territoire de Dungu, contribuent considérablement à la dégradation des sols. La recherche de l'or et d'autres métaux, comme le concassage des pierres, ont un grand impact sur l'équilibre du paysage de Garamba. D'ailleurs, la forte population à Durba, estimée à 500 000 personnes, engendre une pression négative (déforestation pour l'agriculture, le charbon de bois et l'orpaillage illégal) dans les domaines de chasse et à leur périphérie.

Il en est de même de la pratique des feux de brousse et de l'utilisation des engrais chimiques. Pour l'UNHCR, l'idée de procéder au désengorgement du site de Méri constituerait un élément de stabilisation de cet environnement parce que l'extrême concentration de la population dans un milieu spécifique débouche inéluctablement sur des pressions écologiques, en l'absence de mesures correctives.

De leur côté, les réfugiés, conscients de la pression exercée sur la biodiversité (la coupe des arbres pour le bois de chauffe, l'utilisation de certaines techniques agricoles non appropriées susceptibles de dégrader les sols), déplorent le traitement dont ils font régulièrement l'objet, aussi bien par les communautés hôtes que par les nombreux partenaires qui œuvrent au quotidien dans le paysage. Les réfugiés de Méri, par exemple, sont parfois obligés d'acheter les espaces pour mener leurs activités agricoles. Quelquefois, les autochtones attendent que les espaces soient mis en valeur par les réfugiés pour faire valoir leurs droits au point de les faire partir sans aucune indemnisation. Les espaces attribués à ceux de Bélé pour faire des champs sont situés à près de 15 km. Ils trouvent cette situation humainement dégradante. Parfois, le nombre élevé de personnes dans le camp ne permet pas un accès à l'eau pour tout le monde. Par conséquent, certains sont amenés à parcourir de longues distances à la recherche d'eau, pas nécessairement potable.

D'un autre côté, les partenaires au développement mènent des actions multisectorielles allant de l'agriculture aux pratiques agroforestières, en passant par l'éducation, la santé, le logement, la sécurité et le règlement pacifique des différends. Cependant, certaines activités sont plombées par les divergences de vues, de techniques ou d'approches sur des itinéraires techniques. Pour African Parks, il convient d'encourager l'agroforesterie, l'utilisation des foyers améliorés, la pisciculture, l'apiculture et de vulgariser les techniques agroécologiques à travers les cultures vivrières et maraîchères (African Parks 2022). L'UNHCR, par contre, outre l'agriculture, l'agroforesterie et les activités d'autonomisation, focalise son action sur la relocalisation des réfugiés, les abris, la santé et l'éducation par la construction d'infrastructures de santé et scolaires. La CNR, pour sa part, s'occupe de la protection des réfugiés dans les camps et alentour. Bien que les rôles soient bien identifiés, l'on peut assister à de nombreuses disparités sur le terrain. Celles-ci sont liées d'une part à des pratiques utilisées en agroécologie ou agroforesterie (utilisation de biofertilisants ou d'engrais chimiques) et d'autre part à l'installation des réfugiés et à la protection de la biodiversité du Parc National de la Garamba (cas de la réinstallation des réfugiés dans le site de Bélé).

L'ensemble des actions ou des interactions enregistrées peut être source de conflits et de tiraillements inopportuns entre les populations et d'autres acteurs. La complexité des systèmes socioécologiques dans le paysage de Garamba, abritant des réfugiés en majorité sud-soudanais, se mesure à l'aune des transformations sécuritaires, socioéconomiques et multisectorielles dans la zone. Aussi, les conflits sociaux sont ouverts ou en latence à côté des défis écologiques innombrables (dégradation du paysage et protection de la biodiversité du Parc National de la Garamba) dans la zone qui attendent des solutions idoines.

¹ Expression communément employée par la population pour signifier l'argent. Il s'agit donc d'une sorte de distribution d'argent par l'UNHCR et le PAM pour soutenir des couches très vulnérables.

Pilier 2 : Multifonctionnalité et arbitrages

La multifonctionnalité et les concessions dans les interactions entre les réfugiés et les communautés d'accueil doivent être prises en compte dès la planification et la conception des camps de réfugiés (Jahre et al. 2018). Les mesures d'atténuation comprennent la planification des ressources naturelles et des solutions ciblées, comme l'agroforesterie, qui prend en compte les besoins du bétail, de l'agriculture et des ressources arborées (Grosrenaud et al. 2021). Ce principe est illustré par les multiples activités de subsistance rapportées, et les dynamiques socioéconomiques entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

Le paysage de Garamba est un site où s'observe une multitude de fonctions : la conservation de la biodiversité, la protection sociale et les sauvegardes environnementales entre autres. Chaque partenaire cible est appelé à jouer son rôle pour parvenir à la préservation des acquis. Le Parc, par exemple, a pour mission d'instaurer la sécurité, de restaurer la biodiversité et de stimuler le développement économique des communautés. L'UNHCR, pour sa part, va s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie de réfugiés. D'ailleurs, au regard de l'article 3 de l'accord de collaboration² de mars 2021, les activités du PNG sont orientées en grande partie vers la population hôte. Ainsi, les réfugiés, qui représenteront 20 % des bénéficiaires, pourront effectivement bénéficier du renforcement de leurs capacités dans le domaine des techniques agricoles durables en participant aux formations des relais communautaires. Ceci peut justifier le fait que l'UNHCR consacre près de 80 % de ses actions aux réfugiés. La CNR, de son côté, jouera le rôle de bras séculier de l'État congolais en matière de protection des réfugiés et des sites.

L'analyse de la multifonctionnalité et des arbitrages dans les sites de réfugiés du paysage de Garamba peut également être perçue de façon horizontale, c'est-à-dire en s'intéressant aux fonctions à l'intérieur des différents groupes. De ce point de vue, les sites sont bien organisés. Pour les réfugiés, il existe un chef et des présidents de camps issus des élections. Ils ont pour fonction la gestion quotidienne des camps et sont en quelque sorte les porte-paroles des réfugiés. Il existe des commissions mixtes de règlements pacifiques des différends. Ces commissions sont supervisées par la CNR. Par ailleurs, au sein des communautés, il existe des associations. Dans le groupement Dhamada, on trouve l'association des casseurs de pierres, l'association des creuseurs de sables, l'association des transporteurs de blocs (communément appelé Broka) et l'association des femmes. La particularité ici étant que toutes ces associations sont constituées à la fois de réfugiés et d'autochtones. Celles-ci se mettent en place de façon spontanée et informelle selon les besoins des réfugiés et des communautés hôtes. Cette multifonctionnalité est un pilier majeur de la cohabitation pacifique dans la zone. Des associations organisées et constituées exclusivement de réfugiés fonctionnent aussi au sein des sites. Il s'agit de la mutuelle d'épargne et de crédit WAHIDA avec 52 membres, de l'association des commerçants avec 35 membres (Meri Traders Association) et de l'association de mamans avec 41 membres (Meri Women Initiative for Progress Association). Ces associations sont créées à l'initiative de ces différentes catégories sociales qui partagent les mêmes intérêts.

² Cet accord, bien qu'ayant connu des difficultés dans son application, a pour but la mise en place d'un mécanisme harmonisé des interventions afin de faciliter la cohabitation pacifique entre les communautés hôtes et les réfugiés dans le paysage de Garamba.

Pilier 3 : Approches inter et transdisciplinaires

La nécessité d'application des approches « interdisciplinaires et transdisciplinaires » dans la planification et la gestion des divers secteurs est reconnue pour répondre aux besoins à long terme dans les contextes de déplacement. Le paysage, en tant que sujet d'étude, est soumis aux interventions multiples d'acteurs aux disciplines plurielles, appliquant très souvent des approches en fonction de leurs secteurs d'activités et domaines d'intérêt. Chacun intervient dans le domaine qui est le sien avec le rêve de participer au soulagement des peines des réfugiés et des populations hôtes. Vu sous cet angle, le paysage compte des chercheurs venant des ONG nationales et internationales (ADSSE, AIDES, MALTESER, INTERSOS et Action Aid International), des organisations internationales et des partenaires au développement (UNHCR, PAM, UNICEF). Les questions traitées vont de l'humanitaire au développement en passant par la conservation de l'environnement, l'histoire, le droit, l'économie et la climatologie.

Bien que connue par certains, l'approche interdisciplinaire mérite d'être davantage renforcée dans ce paysage, car les défis sont énormes, mais les ressources humaines et financières limitées. La complexité du paysage appelle des expertises diverses et concertées de telle manière que chacun s'attelle à une partie du problème en tenant compte de la vision commune et de l'objectif ultime recherché, aussi bien pour le bien-être des hommes qui y vivent que pour l'équilibre durable de l'environnement. Ainsi, dans le secteur agricole, on devrait voir l'intervention d'ingénieurs agronomes spécialisés dans divers domaines. Ce sera le cas aussi pour l'élevage, la santé, l'économie et même le secteur social. Certes, des efforts sont consentis dans ce sens par les acteurs clés, mais ils restent tout de même insuffisants au regard de la demande et des besoins des autochtones et des réfugiés. À titre illustratif, l'on peut observer une quasi-absence de vétérinaires dans le groupement Ali, alors que de nombreux défis y sont attachés. On peut déplorer de manière générale un déficit dans les métiers de la production agro-sylvo-pastorale.

Sur le plan social, l'on note l'absence d'un cadre de concertation technique capable d'impulser la maîtrise technique et historique du paysage. C'est la raison pour laquelle les actions sont disparates. L'approche interdisciplinaire exige également des formations dans des domaines aussi variés que pointus ; le phénomène de sous-scolarisation et de carence en formation technique est évident dans la zone, mais d'autant plus manifeste dans les localités telles que Morodria, Avu près de Bélé dans le groupement Ali et bien d'autres où la population se voit obligée de parcourir des dizaines de kilomètres à la recherche d'un centre de santé. Les femmes enceintes ne bénéficient pas d'un suivi adéquat à cause du manque cruel de médecins et de sages-femmes. La prise en compte négligeable de l'approche interdisciplinaire pourrait bien expliquer le niveau de sous-développement dans la zone. Les jeunes réfugiés, par exemple, se livrent de temps en temps à toutes sortes de déviances, notamment la prostitution, la consommation d'alcool et autres stupéfiants. Les personnes âgées ou indigentes sont presque abandonnées sans assistance spécifique.

Pilier 4 : Participation et engagement

La participation et l'engagement responsable des parties prenantes comptent parmi les piliers importants de la gouvernance. Pour une meilleure appropriation des interventions dans des domaines divers, il est crucial qu'il y ait une implication indistincte de nombreux acteurs : réfugiés, population locale, gouvernements locaux, infranationaux et nationaux, organisations humanitaires, internationales, donateurs, chercheurs, ONG et acteurs du secteur privé. Une large participation des parties prenantes peut contribuer à prévenir ou à atténuer les contentieux liés aux terres et aux biens (UE et al. 2019). La participation permet donc de comprendre les perceptions des réfugiés et des communautés hôtes à l'égard de l'utilisation des ressources naturelles et des solutions de gestion (Duguma et al. 2019b). Les réfugiés et les communautés hôtes peuvent être impliqués dans la planification d'actions conjointes pour la plantation et la gestion des arbres (Duguma et al. 2019a). Ainsi, grâce au dialogue, lorsque les parties prenantes se sont mises d'accord sur les actions et les résultats attendus, ils peuvent manifester de l'intérêt pour l'évaluation du progrès (Sayer et al. 2013). L'efficacité de cette participation et de cet engagement nécessite un renforcement des capacités et une compréhension des perceptions des parties prenantes (Jansen et De Bruijne 2020).

Il existe une diversité d'acteurs du secteur privé et du secteur public dans le paysage de Garamba avec des rôles aussi divers que variés. On note des acteurs du secteur public, notamment la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), les autorités coutumières (chefs de chefferie, chefs de groupement, chefs de localités). Il existe également des partenaires au développement comme African Parks Congo qui agit au nom du Parc National de la Garamba en vertu de l'accord signé avec l'ICCN en 2005 et les organisations humanitaires du système des Nations Unies (UNHCR, UNICEF et PAM).

La Commission Nationale pour les Réfugiés est l'organe gouvernemental principal de gestion des cas de réfugiés. Elle a été créée par la loi 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés. Comme service étatique sous tutelle du ministère de l'Intérieur, elle a pour but de régir le statut et d'améliorer les conditions de vie des réfugiés. La loi 021 de 2002 donne les attributions suivantes aux antennes

provinciales de la CNR : assurer la protection juridique et administrative des réfugiés, recevoir et enregistrer les réfugiés, accueillir et enregistrer les rapatriés, recevoir et enregistrer les demandeurs d'asile ou toute autre requête émanant d'un réfugié ou le concernant, assurer le suivi des programmes de réinsertion des rapatriés ainsi que d'encadrement et d'assistance aux réfugiés par les partenaires opérationnels de l'UNHCR, faire l'interface entre les services étatiques et l'UNHCR/Partenaires. Ainsi, dans le territoire de Dungu, en l'absence de la CNR, la DGM mène des activités de suivi et d'accompagnement en termes de contrôle de mouvement et de déplacement des réfugiés.

Parmi les organisations humanitaires qui interviennent en faveur des réfugiés et des communautés hôtes, on note la présence de l'UNHCR et d'autres partenaires au développement. L'UNHCR intervient sur le plan humanitaire au travers des organisations locales partenaires de mise en œuvre, à l'instar de l'Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, l'ONG Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, INTERSOS et MALTESER étant un partenaire opérationnel dans le domaine de la santé et du WASH. Les autres organisations du système des Nations Unies comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'UNICEF se font remarquer par leurs appuis multiformes aux réfugiés sud-soudanais.

Les communautés locales et les réfugiés participent à des activités organisées par les partenaires de l'UNHCR, de l'UNICEF et du Parc National de la Garamba. Cependant, dans la plupart des cas, l'absence de planification conjointe est à déplorer entre les partenaires de mise en œuvre, les communautés hôtes et les réfugiés. Par exemple, les réfugiés se plaignent de ne pas être totalement impliqués dans les activités parce qu'ils sont rarement invités aux réunions de planification desdites activités en leur faveur. Ainsi, malgré l'accord entre l'UNHCR et African Parks Congo d'accompagner les communautés hôtes et les réfugiés dans les activités génératrices de revenus, la planification des actions demeure unilatérale dans le paysage de Garamba. C'est un bémol dans certaines interventions menées en faveur des bénéficiaires.

L'on note également l'implication des deux gouvernements, à savoir le gouvernement du Soudan du Sud et celui de la RDC (gouvernement de Kinshasa et gouvernement provincial du Haut-Uélé). Cette implication soutenue par des concertations concerne la sécurité et surtout l'aménagement des conditions pour le retour des réfugiés sud-soudanais dans leur territoire d'origine. D'ailleurs, des rencontres au sommet ont été organisées par les deux gouvernements, comprenant une visite sur les lieux en 2021 à Isiro (chef-lieu de la province du Haut-Uélé) et en 2022 à Aba (localité abritant le site de Méri), ceci en présence de toutes les parties prenantes.

Pour une bonne participation, il est également important que la communication entre les parties prenantes soit régulière. Une attention particulière doit être prêtée aux bénéficiaires pour mieux comprendre leurs perceptions et leurs attentes sur les actions menées. Ceci établit et renforce la confiance entre les acteurs et peut donner lieu à une réorientation des interventions en fonction de nouveaux enjeux en présence. Les représentants des bénéficiaires notent un manque d'informations de la part des partenaires de mise en œuvre. Dans le paysage de Garamba, l'absence totale d'interventions de réfugiés dans les chaînes de radios locales et nationales a été décriée. En revanche, il existe dans la localité d'Aba la radio communautaire Étoile (RCE) comme canal de transmission des informations, de communication des différentes parties prenantes. Elle est un atout qui doit favoriser l'inclusion de tous en termes d'accès à l'information et de prise de parole, ce qui permettra de connaître la perception de toutes les parties prenantes. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra créer des programmes qui prennent en compte les langues maternelles de tous les acteurs, y compris celles de tous les réfugiés.



Crédit photo : Axel Fassio

Pilier 5 : Durabilité

La durabilité inclut trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

Durabilité sociale

La durabilité sociale dans les paysages accueillant les réfugiés est associée à la mise en place de conditions d'intégration favorables dans leur nouveau milieu, de manière à pouvoir atténuer le sentiment d'avoir plus de risque de mourir que de vivre à cause du départ forcé de sa terre natale. Cette durabilité est également associée à l'accès aux services sociaux de base, aux opportunités de moyens de subsistance, à la cohésion sociale et à l'atténuation du risque de conflit (Awono et al. 2022).

Il existe de nombreuses opportunités de cristallisation des conditions de durabilité sociale dans le paysage de Garamba. Ainsi, bien qu'insuffisants selon les communautés, plusieurs facteurs concourent à cette durabilité sociale. En l'occurrence, les différents acteurs organisent bien des activités favorisant l'accès à des services sociaux de base comme les centres de santé, les écoles, les installations de captage d'eau et d'autres activités génératrices de revenus pour les réfugiés. Ces activités contribuent à améliorer leurs conditions de vie et à garantir une cohabitation pacifique entre eux et les communautés hôtes.

Toutefois, l'accès à ces services dans certains lieux peut être différencié selon l'appartenance aux communautés d'accueil ou des réfugiés. En guise d'illustration, dans un même centre hospitalier, les réfugiés sont soignés gratuitement alors que les communautés hôtes payent les frais liés aux soins de santé, ce qui crée des supputations et des grincements de dents au sein de ces dernières. Il convient également de souligner que l'appui des partenaires pour les réfugiés est aussi limité dans le temps et dans l'espace en fonction des fonds disponibles, d'autant plus que leur séjour est de plus en plus étalé dans le temps, déjouant toutes les prévisions consignées dans les textes cadres des interventions humanitaires (Laird et al. 2022). Des frustrations sont ressenties au sein des réfugiés sud-soudanais. Il en a été ainsi lors de l'annonce de la suspension de la prise en charge scolaire par l'UNICEF, du paiement d'un ticket modérateur pour les soins de santé par l'UNHCR, du retard dans le paiement du

cash (pour tous les réfugiés) et dans la distribution des vivres comme dans le site de Bélé. À cela, l'on pourrait ajouter le ressentiment exprimé par les communautés locales, notamment celles de Dungu qui estiment que les actions réalisées par l'UNHCR, le Parc National de la Garamba et les autres partenaires sont différenciées. L'on peut ainsi noter le déséquilibre observé à travers l'émergence de plusieurs activités et créations de structures institutionnelles dans les territoires de Faradje et de Dungu alors que les deux entités font partie du même paysage avec des réalités presque similaires. Le retrait de l'UNHCR de la localité de Dungu a dû laisser les communautés locales pantoises au moment où celles-ci avaient reçu des promesses d'intérêt communautaire. Certaines actions menées par le Parc National de la Garamba dans cette localité (interdictions ou restrictions au regard de la loi) sont mal perçues à bien des égards. La fracture sociale qui en découle est source de tensions (dans les actes et autres discours hostiles à la stabilité socioenvironnementale) entre les différentes communautés. Cette situation est à l'origine du comportement d'indifférence et de rejet entre les différentes localités.

L'appartenance à de mêmes groupes ethniques est un autre élément important contribuant à cette forte cohésion sociale dans le paysage de Garamba entre les communautés locales et les réfugiés. On peut noter par exemple la prédominance du groupe ethnique Kakwa parmi les réfugiés et les communautés hôtes dans la zone d'Aba. Cette cohésion sociale se manifeste aussi au sein des écoles où les élèves réfugiés et autochtones fréquentent les mêmes salles de classes et ont les mêmes enseignants, sans aucune dispute rapportée. C'est le cas de l'école primaire Riko Minzo à Aba avec ses neuf salles de classe seulement qui accueillent 1 180 élèves (810 pour les réfugiés et 370 pour les autochtones). Mais la présence sur le même site de Bélé d'un autre groupe de réfugiés sud-soudanais appelés « Dinga » ravive des rapports antagonistes depuis l'origine, au point où les habitants vivent dans la peur, ce qui met en péril la sécurité de la zone, et par conséquent la durabilité sociale.

S'agissant de l'atténuation des conflits, il existe dans les localités abritant les sites des réfugiés des comités mixtes de résolution des conflits pour faciliter la résolution pacifique des différends qui peuvent surgir entre les réfugiés et les communautés hôtes.

Par ailleurs, la réinsertion professionnelle est un élément important de la durabilité sociale. Malheureusement, on observe peu de centres de formation professionnelle aussi bien dans les sites de réfugiés de Bélé qu'à Aba. Il convient de noter aussi que le taux de natalité des réfugiés est élevé comparativement à celui des communautés hôtes. À titre illustratif, les données recueillies pour l'année 2022 sur le registre des statistiques des naissances du centre de santé Nyalanya d'Aba indiquent 925 naissances de réfugiés contre 227 naissances pour les communautés autochtones. Si cette augmentation des naissances continue, elle risque d'être à la base de tensions sociales entre les communautés hôtes et les réfugiés à l'avenir, comme celles liées à la difficulté d'accès aux terres. Ainsi, l'ONG locale AIDES encourage les réfugiés à utiliser les méthodes de contraception naturelles pour contribuer à la réduction de ce taux de natalité élevé.

Bien que vivant parfois en parfaite cohabitation avec les communautés hôtes, les réfugiés sont psychologiquement fragiles. La plupart des réfugiés prient pour la cessation de la guerre chez eux au Soudan du Sud. Si l'on s'en tient aux informations recueillies dans les sites de Bélé et Méri, plus de 75 % des réfugiés souhaitent retourner chez eux et à n'importe quel moment au cas où la paix devait être rétablie. Par contre, dans le cas des réfugiés de Dungu dispersés au sein de la communauté, le retour n'est pas leur désir le plus cher, car ils souhaitent plutôt un accompagnement dans le processus de nationalisation.

Durabilité économique

Dans les paysages accueillant les réfugiés, il faut une vision holistique des communautés d'accueil et des réfugiés afin qu'ils puissent équitablement accéder à des activités génératrices de revenus issues de moyens de subsistance variés ou de marchés de l'emploi et accéder aux marchés en général et au capital (Awono et al. 2022). Il existe de nombreuses initiatives visant les activités génératrices de revenus aussi bien pour les réfugiés du site de Méri à Aba et de Bélé, que pour les communautés locales.

Pour les réfugiés d'Aba et de Bélé, il existe des activités génératrices de revenus (AGR) dans divers domaines : agriculture, élevage, moto tricycles, apiculture, agroforesterie, etc. réalisées par ADSSE. À Bélé, le Parc National de la Garamba fait la promotion de

l'agroécologie, en se basant sur l'approche champs-écoles paysans. Le Parc National de la Garamba y appuie aussi la pisciculture et l'apiculture. Ces activités génèrent de la richesse aussi bien pour les communautés hôtes que pour les réfugiés. Elles sont réalisées dans les villages de Ndiri, Avo, Morodria Patarua, Ali, Gaga et Bogor (PNG 2021). Il existe de nombreux débouchés de marché pour les produits qui se vendent soit sur place sur les marchés d'Aba et de Bélé, soit à Ariwara ou Faradje. En revanche, malgré l'autorisation de déplacement donnée par la CNR, les réfugiés du site de Bélé ont indiqué être confrontés, à certains moments, à des tracasseries policières qui les empêchent d'aller vendre leurs produits au marché d'Aba.

Il faut également noter des stratégies de survie mises en place par les réfugiés eux-mêmes pour soutenir leurs moyens de subsistance au sein des sites. C'est le cas de la mutuelle d'épargne et de crédit WAHIDA et de l'association de mamans (Méri Women Initiative for Progress Association) qui consent des ristournes pour soutenir les activités de subsistance de ses membres (petit commerce généralement).

Dans la stratégie de l'UNHCR, pour aider les réfugiés, il y a distribution d'argent aux réfugiés dans le site de Méri, une pratique communément connue sous l'appellation de « cash » dans le paysage de Garamba. Cet argent permet aux réfugiés de subvenir à leurs besoins élémentaires comme la nourriture, les médicaments et les frais de scolarité. Il est donné en fonction de la charge (taille) de chaque ménage. Sur le plan économique, « le cash » permet la circulation de la monnaie dans la zone d'Aba et augmente les gains pour les acteurs économiques. Toutefois, il cause aussi une augmentation des prix des biens et services sur les marchés locaux, ce qui crée des difficultés pour les ménages démunis. Sur le plan social, le « cash » crée une dépendance des réfugiés à l'aide, les réduisant ainsi à d'éternels assistés et pourrait créer des conflits et de la jalousie entre les communautés hôtes et des réfugiés. Sur le plan environnemental, de l'avis du PNG, il pourrait être une source d'intensification du braconnage et de la déforestation dans la région (augmentation de la demande en viande de brousse et en charbon de bois). Au regard de tous ces facteurs, l'on peut s'interroger sur la durabilité du « cash » donné aux réfugiés du site de Méri.

Le marché de l'emploi est très fermé pour les réfugiés et les communautés hôtes, disent-ils, pour les activités qui se déroulent dans le Paysage de Garamba, ce qui crée des frustrations au sein des communautés parce qu'elles ne sont pas prises en considération lors des recrutements à des postes qui seraient occupés par les personnes qui habitent les régions concernées par les activités à réaliser. Par contre, les partenaires de mise en œuvre affirment que les offres d'emploi locales sont rendues publiques, même si on remarque l'absence de candidatures des réfugiés.

Durabilité environnementale

En Afrique, les afflux de réfugiés contribuent à l'augmentation de la déforestation dans les paysages d'accueil. Ainsi, dans la planification institutionnelle de ces zones accueillant des réfugiés, pour arriver à la durabilité environnementale, il s'agit d'atténuer et de réduire la dégradation signalée des zones boisées, des autres types de végétation et des habitats naturels (faune). Cela signifie également protéger ou restaurer les multiples fonctions des paysages, notamment les arbres, les cultures et le bétail, ainsi que les bénéfices positifs associés sous la forme d'une biodiversité accrue, de la fertilité des sols et de la disponibilité de l'eau (Schure et al. 2022). Par conséquent, toute action qui perturbe l'équilibre de l'environnement devrait être minimisée ou évitée (Sachs et Ban 2016).

Le paysage de Garamba subit une pression qui, si elle n'est pas bien gérée en amont, pourrait augmenter la déforestation et la dégradation du paysage à travers l'exploitation du bois et de la paille comme matériaux de construction pour les habitations des réfugiés, la recherche du bois de chauffe, la production du charbon de bois et aussi les activités agricoles. Ces inquiétudes sont soulevées par les communautés hôtes du groupement Dhamada et les réfugiés du site de Méri dans la chefferie de Kakwa Ima. À Bélé, il y a, d'une part, les inquiétudes de la communauté hôte concernant la dégradation de la zone à cause par exemple de l'exploitation des sticks de bois et, d'autre part, la reconnaissance de cette dégradation par les réfugiés du site.

En termes d'actions tendant à restaurer les zones dégradées, il y a eu des programmes pilotes de reboisement sur 16 ha réalisés par l'Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement (partenaire de UNHCR) et d'agroforesterie (3 ha) par le Parc National de la Garamba dans la zone de Bélé. Cependant, en fonction de la complexité du paysage et du besoin, de l'ampleur de la dégradation autour des sites des réfugiés, ces activités restent trop insignifiantes et nécessiteraient un programme intense d'agroforesterie. Il faudra des méthodes bien appropriées et harmonisées pour la restauration des paysages dégradés dans les zones de Bélé et d'Aba (reboisement, bonnes pratiques agricoles pour renforcer et maintenir la fertilité du sol, des pratiques améliorées pour la production du charbon de bois et aussi des alternatives au bois de chauffe et au charbon de bois). Les réfugiés sud-soudanais sont prêts à participer au programme de reboisement car ils ont conscience de contribuer à la dégradation de la zone, et car ils ont de leur principe « couper un stick de bois, remplacé par 5 ».

Les plantations d'arbres sont exposées à des feux de brousse. C'est le cas des plantations installées par ADSSE à Rudu 1 et Rudu 2. Il faut ainsi envisager d'inclure dans le programme de reboisement ou d'agroforesterie des sessions de renforcement des capacités pour lutter contre les feux de brousse.

S'agissant des actions sur la réduction de la consommation du bois de chauffe et du charbon de bois, le Parc National de la Garamba a fait la promotion des foyers améliorés dans la zone de Bélé, 1 000 ménages au sein de la communauté d'accueil et 7 ménages de réfugiés ayant participé à leur fabrication. Cette activité a connu une très faible implication des réfugiés. Il y a lieu de renforcer la sensibilisation pour augmenter le niveau d'intérêt des réfugiés. Les réfugiés constituent une cible importante pour la promotion et la vulgarisation des foyers améliorés compte tenu de l'ampleur de leur prélèvement de bois de chauffe et de leur utilisation de charbon de bois. Cependant, en fonction de leur nombre significatif, il est important d'échanger aussi avec les réfugiés du site de Meri sur le modèle le plus souhaitable, facile à utiliser et adapté en fonction de leurs habitudes.

Sur le plan de la protection de la faune sauvage du Parc National de la Garamba, il y a risque de conflits homme-faune à cause de la destruction des cultures des communautés locales et des réfugiés par les hippopotames sur la rivière Avuku dans les localités d'Aba. Le Parc, en collaboration avec les communautés concernées, doit envisager un système de refoulement de ces hippopotames, de prévention et de résolution pacifique de ces conflits homme-faune dans la zone de Bélé. Cependant, il faut néanmoins souligner que le projet d'appui du Parc National de la Garamba se termine en 2023.

Globalement, dans le paysage de Garamba, les interventions de différents acteurs constituent des opportunités pour une durabilité sociale, économique et environnementale. Cependant, cette durabilité ne pourra résulter que de la synergie de tous les acteurs et de l'harmonisation des approches intégrées d'intervention en faveur des communautés d'accueil et des réfugiés. La collaboration entre les parties prenantes est un facteur important de la durabilité des actions.



Crédit photo : Axel Fassio

GLADS dans le site de la Garamba : Principales orientations pour une approche paysage intégrée

Les notes d'orientation offrent des conseils généraux à l'ensemble des parties prenantes dans les situations de déplacement pour travailler à l'échelle du paysage à travers des collaborations et une planification intersectorielle afin de contribuer à la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des réfugiés et des communautés d'accueil (Awono et al. 2022). Il s'agit, en fait, de lignes directrices susceptibles de s'appliquer à un paysage donné en vue d'harmoniser les différentes interventions des acteurs sur le terrain et d'en optimiser les résultats. À la suite des séances de consultations et de co-conceptions avec les parties prenantes, ces orientations pour le paysage de Garamba sont proposées en cinq lignes directrices :

Comprendre le paysage accueillant les réfugiés dans le paysage de Garamba

L'appréhension du paysage selon les cinq principes décrits dans le chapitre précédent devrait surtout permettre un dialogue débouchant sur une compréhension commune du paysage par les parties prenantes. La complexité du système socioécologique du paysage de Garamba exige une prise en compte des « desiderata » de l'ensemble des acteurs actifs dans ce paysage dans l'optique de construire une vision commune et d'harmoniser les approches d'interventions dans le site afin de pérenniser les actions qui y sont menées. Pour ce faire, il convient de procéder à une opération de classification des acteurs et partenaires clés dont les actions impactent considérablement le paysage. Parmi eux, nous pouvons citer : les communautés hôtes, les réfugiés, le CNR, l'UNHCR et ses partenaires, le PNG, les acteurs de la société civile, les autorités religieuses, etc.

L'identification des outils existants au niveau du paysage fait partie de la compréhension institutionnelle et des expériences déjà en cours (tableau 1).

Tableau 1 : Outils pertinents pour le paysage de Garamba

Outils et instruments pertinents	Description	Secteur
La loi 021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés a créé la Commission Nationale pour les Réfugiés	Cette loi donne à la Commission des Réfugiés les compétences de régir le statut de réfugiés et d'améliorer leurs conditions.	Gouvernance et réglementation
Décret n° 03/014 du 05 août 2003 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Réfugiés et de la Commission des recours	Ce décret décrit les attributions, le fonctionnement, et les structures de la CNR en vertu de l'application de la loi 021/2003 portant statut des réfugiés.	Gouvernance et réglementation
Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature	Cette loi clarifie certaines règles relatives à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles, de la diversité biologique, des écosystèmes, des sites et monuments situés sur le territoire national.	Environnement
Arrêté provincial n° 01/JPLK/028/CAB/PROGOU/H-U/2018 du 18 juillet 2018 portant relocalisation de réfugiés sud soudanais au niveau du site de Bélé en territoire de Faradje en province du Haut Uelé	Cet arrêté porte la création du site de Bélé et la relocalisation de réfugiés sud-soudanais des sites de Dungu vers Bélé.	Environnement
Cadre de mise en place des solutions durables pour les réfugiés et les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR Comité exécutif du programme du Haut-commissaire (2003)	Guide d'orientation pour l'élaboration de la politique et les activités opérationnelles initiales relatives au cadre de l'UNHCR pour les solutions durables. Ce document fait référence à : l'aide au développement pour les réfugiés (DAR) ; le Rapatriement, la réintégration, la réhabilitation et la reconstruction (4R) ; et le Développement par l'intégration sur place (DLI).	Développement durable

Développer une vision commune à l'échelle du paysage de Garamba accueillant des réfugiés sud-soudanais

Pour développer une vision commune pour le paysage de Garamba, il est important pour toutes les parties prenantes intervenant dans le paysage de réfléchir sur le risque et/ou les changements positifs, au niveau social, économique et environnemental, liés à la présence de réfugiés venus du Soudan du Sud. Ceci implique qu'il est indispensable d'agir sur les moyens de subsistance des communautés locales et des réfugiés en envisageant des stratégies à très faible impact environnemental telles que proposées dans le rapport d'étude sur l'évaluation environnementale et plan de gestion pour le projet d'installation de réfugiés dans la communauté de Bélé de 2018. Les actions dans la zone de Bélé et Aba doivent non seulement viser à améliorer le cadre de vie social et économique, mais aussi renforcer les fonctions écologiques du paysage qui subit une dégradation due à l'agriculture itinérante sur brûlis, à la recherche du bois-énergie et des sticks pour la construction des habitats des réfugiés, et aux activités d'orpaillage autour des domaines de chasse. Les activités génératrices de revenus mises en œuvre par ADSSE et le Parc National de la Garamba sont des opportunités pouvant instrumentaliser et booster l'économie si les bénéficiaires sont plus responsabilisés et aussi si des formations sont proposées pour l'amélioration des chaînes de valeur et la compréhension des marchés. Par exemple, la production du charbon écologique, la fabrication des foyers améliorés, et l'encouragement à la création d'associations pour répondre à des besoins spécifiques, etc. Ceci peut amener les réfugiés à quitter cette dépendance du cash et à participer au développement du paysage de Garamba. D'ailleurs, conscients des conséquences à court et à long terme des effets de la dégradation des forêts et de la déforestation, les réfugiés sud-soudanais se disent prêts à contribuer aux actions de sensibilisation sur l'importance de la protection de l'environnement.

La conscience de la dégradation du paysage de Garamba par toutes les parties prenantes est un facteur clé qui peut favoriser les actions de restauration du paysage tendant à aboutir à des résultats environnementaux positifs. Des initiatives d'agroforesterie, d'agriculture durable, d'apiculture, de pisciculture, d'éducation environnementale et la fabrication des foyers améliorés sont des exemples éloquentes de l'engagement des parties prenantes. Toutefois, il faudrait les intensifier en donnant plus de responsabilités aux communautés bénéficiaires au niveau des différentes étapes comme la sensibilisation sur l'adoption des foyers améliorés par les réfugiés eux-mêmes, la mise en place de pépinières des essences à cultiver dans les systèmes agroforestiers au sein des sites de Méri et de Bélé et aussi au niveau des villages pour les communautés hôtes. Le charbon de bois et le bois de chauffe étant utilisés par les réfugiés pour la vente et pour la cuisson, il est important d'envisager, au-delà de l'agroforesterie, des pratiques de carbonisation améliorée et de valorisation des autres énergies de cuisson favorisant l'économie circulaire.

Parallèlement à ces activités, il faut sensibiliser davantage à la compréhension et au respect de la loi sur la conservation de la biodiversité et des autres textes et protocoles nationaux et internationaux sur la protection, conservation et préservation des ressources naturelles. Globalement, cette vision commune pour des résultats durables n'est possible que si l'approche paysage est appliquée par toutes les parties prenantes à travers l'harmonisation des stratégies, la coordination des actions et l'évaluation permanente.

Le tableau ci-dessous résume ainsi l'ensemble des contributions des parties prenantes et les manquements observés dans le paysage de Garamba.

Tableau 2 : Diagnostic des interventions par les parties prenantes à l'atelier du 29 mars 2023

Domaine	Points positifs	Points à améliorer
Social	<ul style="list-style-type: none"> Existence de la cohabitation pacifique entre les communautés d'accueil et les réfugiés Gestion pacifique des conflits Hospitalité des communautés d'accueil Construction des centres de santé Construction des écoles Aménagement des sources d'eau et forage Réhabilitations des routes 	<ul style="list-style-type: none"> Retard dans la distribution du cash et des vivres. Inexistence de centres de formation professionnelle. Intégration sociale professionnelle. Tracasseries par les services étatiques, notamment la police et l'armée vis-à-vis des réfugiés. Incompréhension de la langue française par les réfugiés. Absence d'interventions du PNG dans les sites des réfugiés notamment. Même si ceci peut se justifier dans la mesure où le Parc n'a pas mandat pour intervenir directement auprès des réfugiés.
Économique	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture Élevage à petite échelle (petit bétail) Pisciculture Apiculture Atelier de menuiserie Coupe et couture Entrepôt Petit commerce Pas de problème sur les échanges économiques entre les communautés d'accueil et les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre insuffisant des outils aratoires et des semences. Manque de marché rémunérateur. Hausse des prix des produits agricoles pendant le versement de « cash » et augmentation du braconnage. Le « cash » peut aussi faciliter l'obtention des munitions pour le braconnage dans le Complexe Garamba. Moins de personnes pour l'élevage que pour l'agriculture et le petit commerce.
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement (parc à bois) Agroforesterie Foyers améliorés Respect de la loi 014 	<ul style="list-style-type: none"> Faible couverture des activités de reboisement. Faible participation des populations des réfugiés (refus de participation aux formations proposées par le PNG en fabrication et entretien de foyers améliorés).



Mettre en œuvre des interventions intégrées adaptées au contexte et axées sur la durabilité dans le paysage de Garamba

Les bénéficiaires (communautés hôtes et réfugiés) doivent être au centre des interventions. Ceci commence par la connaissance des groupes cibles et de leurs effectifs. La réflexion lors de la conception des interventions, avec les bénéficiaires, doit viser le résultat sur le long terme. Par exemple, les activités génératrices de revenus proposées doivent refléter les besoins des réfugiés et/ou de la communauté hôte. Laisser la possibilité aux bénéficiaires eux-mêmes de choisir librement, par exemple, le type d'élevage, les cultures à pratiquer ou toute autre activité génératrice de revenus, favorise l'adoption de ces activités et aboutit à des résultats durables. Le choix des activités doit tenir compte des besoins, des priorités des hommes, des femmes, des jeunes, des filles et aussi des groupes vulnérables comme les handicapés, les vieillards, les personnes vivant avec le VIH, etc.

Pour arriver à des activités basées sur la durabilité, les rôles des réfugiés, des communautés locales et des partenaires de mise en œuvre doivent être bien définis au départ en fonction des réalités ou complexités de chaque secteur dans le contexte spécifique du paysage de Garamba et des réfugiés sud-soudanais. C'est dans ce sens qu'afin de contribuer au bien-être des communautés et à la conservation de la biodiversité du paysage de Garamba, le Parc National de la Garamba exécute un projet intitulé « Conservation, sécurité et développement de la zone transfrontalière entre la RDC et la RCA ». Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des bénéficiaires, principalement les communautés hôtes, mais aussi des réfugiés dans une moindre mesure.

Mettre en place des systèmes appropriés de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation pour une « approche paysage » intégrée dans le paysage de Garamba

La définition d'une vision commune des interventions des parties prenantes est un préalable à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation, d'apprentissage et d'adaptation. Et ceci devra s'observer à toutes les échelles. Mettre en place une plate-forme regroupant l'UNHCR et ses partenaires locaux, le PNG, le PAM, l'UNICEF, la CNR, les autorités administratives et coutumières, les représentants de la société civile, les représentants des réfugiés comme cadre d'échange sur les succès et les échecs des interventions et permettre des suggestions pour améliorer la gouvernance du paysage de Garamba dans les situations de déplacement. Le choix d'un organisme intègre et neutre qui puisse jouer un rôle fédérateur dans les interventions, le suivi, le contrôle et l'évaluation est l'un des axes majeurs de consolidation et d'efficacité de la gestion des projets dans le paysage de Garamba. C'est aussi l'une des solutions ayant fait l'unanimité de toutes les parties prenantes.

Intégrer l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale (GESI)

L'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale doivent être la préoccupation des parties prenantes à toutes les étapes des interventions dans le paysage (Abdon et al. 2022). Il convient de faire participer toutes les couches sociales des communautés d'accueil et des réfugiés sans aucune discrimination de sexe ni de religion.

INTERSOS, une organisation non gouvernementale partenaire de l'UNHCR, travaille plus dans le domaine de la protection des réfugiés. Elle s'occupe du suivi des droits des réfugiés, de la protection de l'enfant, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la cohabitation pacifique entre les communautés.

Faire participer les femmes est un facteur essentiel de la durabilité compte tenu de leur rôle dans la société. Cependant, pour impliquer suffisamment les femmes, il est nécessaire de prendre en compte leurs revendications et suggestions. Et la bonne participation des femmes passe tout d'abord par l'éducation puis par l'accompagnement dans les activités génératrices de revenus qu'elles souhaitent. Les autres catégories à intégrer dans les interventions sont les filles-mères, les personnes vivant avec un handicap, les veuves, etc. Il est également utile d'encourager les différentes catégories de personnes à se constituer en associations, car un déficit dans ce sens a été observé au sein des communautés hôtes et des réfugiés.

L'inclusion sociale dans le paysage de Garamba consiste aussi à bien encadrer les jeunes en créant des activités qui les éloignent des actes de déviance tels que la délinquance juvénile, la prostitution, l'exposition à la drogue et au tabagisme, etc. Il sera important de les intégrer dans les différents programmes des partenaires dans le paysage. Il peut s'agir des activités génératrices de revenus, des activités d'agroforesterie, d'élevage, d'apiculture et de fabrication des foyers améliorés surtout au sein des sites des réfugiés. À cela, l'on peut ajouter la mise en place d'activités récréatives dans les sites d'installation des réfugiés, comme l'organisation de championnats de football.

S'agissant des personnes du troisième âge dans les sites de Bélé et de Méri, elles nécessitent une attention et une assistance particulières compte tenu de leur fragilité physique et sanitaire.

Au regard de ces cinq axes fondamentaux d'une « approche paysage » intégrée dans le site de la Garamba, les échanges avec les différents acteurs et/ou parties prenantes ont permis de résumer l'ensemble des attentes et suggestions d'une part, et d'identifier un certain nombre de recommandations d'autre part, pour des interventions qui visent la durabilité sociale, économique et environnementale dans le paysage de Garamba (tableau 3).

Tableau 3 : Diagnostic des suggestions émises par les parties prenantes pendant les consultations de terrain et des ateliers du 29 mars et du 4 mai 2023

Domaine	Suggestions des parties prenantes pour un changement positif
Social	<p>Amélioration du système du « cash » de telle sorte que tous les réfugiés se sentent impliqués.</p> <p>Trouver des alternatives au « cash ».</p> <p>Mise en place de centres de formation professionnelle.</p> <p>Sensibilisation des agents de l'ordre public en vue d'éviter les tracasseries pour permettre l'écoulement des produits sur le marché.</p> <p>Renforcement de la présence du parc dans les sites des réfugiés pour les activités génératrices de revenus.</p>
Économique	<p>Appui en matériels et semences en quantité suffisante.</p> <p>Recherche de marché rémunérateur pour les producteurs.</p> <p>Suivi régulier des activités.</p> <p>Appui de la population du paysage concernant l'élevage, l'agriculture et le petit commerce.</p> <p>Plaidoyer pour l'ouverture de l'axe Bélé-Ariwara pour l'écoulement de produits des champs.</p>
Environnemental	<p>Étendre les activités de reboisement et agroforesterie.</p> <p>Sensibilisation sur la loi 014.</p>

Cependant, il importe de noter de façon spécifique que chaque groupe a tenu à identifier ses priorités pour qu'au final, les lignes directrices mises sur pied connaissent un succès dans le paysage en termes de développement durable. C'est ainsi que :

Pour les communautés hôtes représentées par les chefs de chefferies, les chefs de groupement et les chefs des localités, il importe en fonction de l'échelle du paysage et de la zone d'intervention considérée de :

- Faciliter la gestion des espaces de manière équitable ;
- Impliquer davantage les communautés locales dans les prises de décisions et les activités pour éviter des frustrations ;
- Appliquer une justice équitable en cas de conflit ou de litige ;
- Renforcer la sécurité dans le site ;
- Mettre l'accent sur les formations et la sensibilisation à l'éducation environnementale ;
- Encourager la pratique de l'agroécologie et de l'agroforesterie à travers les opérations de reboisement suivant une logique « couper un arbre et planter 5 » ;
- Former les populations locales à la pratique des métiers opérationnels, à l'instar de la menuiserie, la mécanique, la maçonnerie, la boulangerie, l'hôtellerie, etc. ;
- Renforcer le système éducatif et sanitaire à travers la création d'écoles et de centres de santé, et la mise à disposition d'enseignants et de personnel de santé permanent et qualifié ;
- Renforcer le système d'approvisionnement en eau potable ;
- Prendre en compte les spécificités culturelles et contextuelles de chaque localité dans la mise œuvre des activités génératrices de revenus.

Pour les réfugiés (représentés par les chefs de sites et les présidents des camps), les mesures suivantes sont à préconiser :

- L'assouplissement des procédures d'obtention des espaces à cultiver (à encadrer pour une gestion durable) ;
- L'extension des formations en agroécologie et agroforesterie ;
- La création de centres multifonctionnels pour encourager la formation professionnelle des jeunes, notamment des jeunes filles ;
- La mise sur pied de politiques de reconversion et de réinsertion des réfugiés qualifiés dans la société ;
- L'application d'une justice sociale équitable ;
- La prise en charge des personnes vulnérables et indigentes ;
- La reconsidération du système de « cash » par l'UNHCR et certaines parties prenantes de la chaîne ;
- L'exigence d'une plus grande clarté et impartialité du PNG dans ses interventions au niveau des sites ;
- La mise à disposition à temps des moyens nécessaires pour traiter un certain nombre de pathologies. Il s'agit là de moyens techniques tels des centres de santé avec un plateau technique adéquat et des moyens matériels tels les médicaments et autres intrants ;
- L'approvisionnement en eau potable dans les sites des réfugiés ;
- L'éclairage public dans le site ;
- La mise en place d'un système de crédit à travers une coopérative d'épargne et de crédit pour appuyer les activités commerciales des réfugiés.

La CNR, en tant que bras séculier de l'État en matière de protection des réfugiés, exige pour sa part :

- La redéfinition d'un certain nombre de priorités entre différents acteurs et/ou partenaires afin d'éviter toute immixtion dans les domaines de compétences des uns et autres ;
- La vulgarisation des procédures légales qui encadrent les rapports des réfugiés entre eux d'une part, et avec leurs communautés d'accueil et l'État congolais d'autre part ;
- Le respect de la réglementation en vigueur par tous les acteurs de la chaîne ;
- La reconsidération de l'approche conservatrice du Parc vis-à-vis des personnes qui vivent aux alentours du parc et autour de ses domaines de chasse

L'UNHCR et ses partenaires, notamment AIDES, INTERSOS et ADSSE, préconisent pour leur part :

- La poursuite des activités d'agroforesterie pour permettre la fertilisation du sol ;
- La création de parcs de reboisement pour juguler le phénomène de déforestation ;
- Le respect des clauses de différents accords conclus entre certaines parties prenantes pour les interventions dans le site ;
- Le renforcement et l'encouragement de l'approche alternative aux camps qui consiste à intégrer de manière progressive les réfugiés dans certains secteurs d'activité hors des camps ;
- La mobilisation à temps des moyens de la part des bailleurs pour faciliter les interventions de façon efficiente et efficace ;
- La synergie des actions à travers notamment des rencontres sectorielles des acteurs et la création d'une plateforme d'échange numérique de toutes les parties prenantes de la chaîne d'intervention dans le paysage de Garamba ;

- La gestion saine et efficace des sites à travers une collaboration sincère des acteurs de gestion des sites ;
- La prise en charge de la traduction lors des soins de santé et des frais de scolarité des personnes vulnérables ou indigentes ;
- Le respect de la jeune fille et des femmes, notamment de la femme enceinte ;
- La réduction du taux de natalité par le renforcement des campagnes de sensibilisation et l'usage d'un certain nombre de techniques de contraception.

Le PNG est l'un des partenaires clés dans la gestion des sites du paysage de Garamba. C'est un vaste complexe dont l'étendue impacte le cours de la vie et des habitudes des populations du paysage. Ses actions visent à garantir un certain équilibre écologique. Cependant, malgré la volonté d'œuvrer considérablement pour l'amélioration des conditions de vie des êtres qui habitent ses différents domaines, le PNG fait face à de nombreux obstacles. Afin d'optimiser les interventions de l'ensemble des acteurs qui agissent et interagissent dans ce paysage, il propose :

- L'harmonisation des approches dans tous les secteurs, notamment le secteur agricole et l'agroforesterie ;
- La redéfinition du cash pour les réfugiés ou la recherche d'une alternative au « cash » ;
- Le renforcement du programme agricole à travers la diversification et la mise à disposition des intrants agricoles ;
- L'encouragement des activités visant l'éducation environnementale ;
- La motivation des jeunes à s'intéresser aux activités agricoles ;
- La délocalisation progressive des orpaillages des domaines de chasse ;
- La mise sur pied d'un système de coordination des activités menées dans le paysage chapeauté par un organe entièrement indépendant.

Dans chaque localité du paysage de Garamba, on retrouve une organisation de la société civile qui joue le rôle de porte-parole des réfugiés dans la localité. Il s'agit notamment de : la société civile force vive du groupement d'Ali, la société civile d'Aba, etc. qui réclament toutes l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et des communautés hôtes à travers :

- La multiplication des espaces de reboisement dans le paysage ;
- L'amélioration de la qualité des soins de santé et de scolarité ;
- L'implication de la population hôte et de façon active dans toutes les activités des partenaires ;
- La sensibilisation et la formation des jeunes aux petits métiers, et notamment des jeunes filles ;
- La reconversion et l'insertion des réfugiés dans le circuit économique ;
- Le respect du droit d'aller et venir des réfugiés en conformité avec la réglementation en vigueur (libre circulation sur toute l'étendue du pays hôte) ;

- Le partage d'expériences en matière agricole entre les communautés hôtes et les réfugiés (congolais et sud-soudanais, notamment en matière de culture du riz, du sorgho, de la patate douce, etc.).

Les autorités religieuses, quant à elles, prônent un certain nombre de valeurs pour la stabilité du site. Il s'agit de :

- L'acceptation de soi et d'autrui ;
- Le respect des règles qui régissent notre environnement immédiat ;
- L'amour du prochain ;
- La tolérance et même la charité.



Conclusion

Ce travail a permis de présenter diverses expériences dans le paysage de Garamba à travers l'approche GLADS. Un paysage complexe en raison, d'une part, de sa situation géographique, de sa richesse en biodiversité et de la présence du Parc National de la Garamba et, d'autre part, de sa composante sociologique et du jeu des actions et interactions des acteurs qui s'y déploient. Les consultations des parties prenantes ont permis de mieux comprendre les différentes caractéristiques de ce paysage accueillant des réfugiés sud-soudanais (notamment en termes de cohabitation pacifique) et des activités qu'elles ont déjà réalisées en faveur des communautés hôtes et des réfugiés (agroécologie, agroforesterie et assistance humanitaire). Les autorités coutumières, les réfugiés et les représentants des communautés hôtes se sont librement exprimés lors de ces consultations. À cette occasion, ils ont fait des suggestions aux partenaires clés (PNG, UNHCR et UNICEF), notamment en termes de concertation ou de dialogue continu, et de respect des accords de collaboration ou de principe pouvant lier les parties pour une durabilité du paysage au niveau social, économique et environnemental. La valorisation des activités agricoles et de reboisement reste l'une des priorités dans le paysage. De même, l'implication effective des communautés hôtes et des réfugiés dans le choix des projets les concernant est un facteur déterminant de l'équilibre socioécologique du paysage de Garamba. Les partenaires au développement (UNHCR avec ses partenaires de mise en œuvre, PNG et Commission Nationale pour les Réfugiés) ont été entendus et ont présenté leurs différentes interventions, leurs

approches, leur collaboration avec les communautés hôtes et les réfugiés. Ils ont émis leurs suggestions afin d'atteindre des résultats durables sur les plans social, économique et environnemental dans le paysage de Garamba. Ainsi, sur les plans économique et social, l'impact des activités réalisées par les différents partenaires demeure limité au regard des besoins socioéconomiques énormes des communautés hôtes et des réfugiés, et de l'ampleur de la dégradation autour des zones accueillant les réfugiés sud-soudanais. Par ailleurs, la collaboration insuffisante entre les différentes parties prenantes constitue un obstacle à la durabilité des interventions réalisées en faveur des communautés d'accueil et des réfugiés sud-soudanais. Pour contourner cet obstacle, il est souhaitable de mettre en place un système de collaboration basée sur l'harmonisation des approches d'intervention et la responsabilisation effective des bénéficiaires.

Les ateliers de mars et mai 2023 ont ainsi été une opportunité pour les parties prenantes de se parler ouvertement et de proposer ensemble des notes d'orientation inclusives et consensuelles dans les situations de déplacement des réfugiés sud-soudanais dans le paysage de Garamba.

Ce rapport est un outil de travail de référence pour l'avenir, qui sera développé ou étoffé au fur et à mesure que les parties prenantes du paysage de Garamba travailleront ensemble.

Annexe 1 : Parties prenantes consultées pendant la mission GLADS dans le paysage de Garamba

Type d'organisation	Nom de l'organisation	Noms des personnes consultées	Rôle dans le paysage
ETD	Province du Haut-Uélé	Christian PITANGA MUNGANDRO	Vice-Gouverneur de Province
ETT	Territoire de Dungu	Marcel ABULE KPINELIEDE	Administrateur de territoire
ETD	Territoire de Faradje	Emmanuel MANDABHA MADRANDELE	Administrateur de territoire
ETD	Agglomération d'Aba	Polycarpe MUTAMBI	Chef d'agglomération d'Aba
ETD	Groupement de Dungu	Marc GBIAHIDI	Chef de groupement
Organe gouvernemental	Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)	Prosper ABIYO KAMBA	Chef d'antenne de Faradje
		Samuel ADHUKULE	Secrétaire de l'antenne de Faradje
		Clément KAHUMA	Chef de bureau
		Djimmy KABASEKE	Assistant de terrain
		Michel LUPANTSHA	Assistant de terrain
		Didi KALAMBAYI KASONGO	Assistant d'enregistrement
Organe gouvernemental	Direction Générale de Migration	Julien MPIA	Enregistreur
Organe gouvernemental	Direction Générale de Migration	Faustin AWADRA	Chef de poste territorial
ETD/Chefferie	Chefferie de Logo Lolia	Belarmin NGBALI KOLEGO	Chef de chefferie de Logo Lolia
ETD/Groupement	Groupement Ali	Joachim BATIZA ADRUPIAKO	Chef de groupement Ali
ETD/Groupement	Groupement Dhamada	MADIBA NYELE Mabe	Chef de groupement
ETD/Localité	Localité de Morodria	Dieudonné BHAKONZI BADI	Chef de localité de Morodria
ETD/Localité	Village Avo	Nemaya ATOMA DRASUMA	Chef de village Avo

Organisation humanitaire	UNHCR	Méthode BANTEA NKANGO	Chargé de programme HCR Faradje
		Josée BIKELE WASSO	Field Associate Faradje
		Jean Bosco NIMUBONA	Senior Protection officer
		Me ISSA MAMOUDOU	Chef de bureau
Parc National-État (ICCN_African Parks)	African Parks	Pascal ADRIO	Directeur adjoint du Parc (ICCN)
		Alefema AMAYO	Responsable adjoint du programme Agroécologie
		Carl MOUMBOGOU	Responsable du programme Agroécologie.
		Zyta Kambissi	Assistante technique
		Héritier WANDIMOYI	Spécialiste Agroforesterie
		Quentin PEETERS	Assistant technique projet reboisement (avec Nature +)
		Arnold AMUTRO	Technicien vétérinaire
		Samuel TALAGUMA KULINDE	Conseiller agricole
		OSSIER OLAS	Conservateur communautaire
ONG locale	ADSSE - Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement	Adrien Alfani NSINGA	Chef d'antenne
ONG locale, acteur opérationnel du HCR	AIDES – Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social	Dr. Jacques MUYUMBA	Médecin responsable santé et nutrition
	INTERSOS	Joseph ANIYESI	Chef de bureau

Réfugiés/site de Méri	Comité des réfugiés de Méri	Cosmos SINDANI	Président du site des réfugiés de Méri
		Morris LIWA	Secrétaire du site de Méri
		Vivian PAMBA	Vice-président du site de Méri
		David TABAN	Chef de bloc
		Cosmas Ade Mark	Chef de bloc
		John Musa	Chef de bloc
		Charles MABE	Chef de bloc
		Jackson MALISU	Chef de bloc
		Morris KARABA	Chef de bloc
Réfugiés centrafricains	Site de Dungu	Moctar HAMAT	Ancien membre du comité des réfugiés
		Jean Felix MBORIUNDO	Refugié
Réfugiés/site de Bélé	Comité des réfugiés de Bélé	Mathieu LUGALA	Président du site des réfugiés de Bélé
		Sarafino JUMA	Conseiller du site des réfugiés de Bélé
		Mathieu JUMA	Membre du comité des réfugiés de Bélé
		Wilson MARIBO	Membre du comité des réfugiés de Bélé
		Alison KARABA	Membre du comité des réfugiés de Bélé
		Fabiano TOWANGO	Conseiller du site des réfugiés de Bélé
Société civile	Société civile d'Aba	Gilbert DJAMBA	Coordonnateur
		J.B MBATAYO BAHATI	Vice-coordonnateur
		Ezechiel ONJO JEMA	Conseiller
		NGADJOLI MUSAFIR	Conseiller

Bibliographie

African Parks Congo et UNHCR. 2021. Accord de collaboration entre African Parks Congo et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Bastos Lima MG, Visseren-Hamakers IJ, Braña-Varela J, Gupta A. 2017. A reality check on the landscape approach to REDD+: Lessons from Latin America. *Forest Policy and Economics*, 78, 10–20. <https://doi.org/10.1016/j.forpol.2016.12.013>.

Buyinza J, Gambo J, Acanakwo E, Schure J, Sola P, Awono A, Njenga M. 2022. Guidance for a Landscape Approach in Displacement Settings (GLADS): Uganda Case Study. CIFOR-ICRAF: Bogor, Indonesia; Nairobi, Kenya.

Brangeon S, et Bolivard E. 2017. L'impact environnemental du camp de réfugiés de Minawao, rapport.

Centre de santé Nyalanya. 2022. Registre des statistiques des naissances du centre de santé de Nyalanya.

Freeman OE, Duguma LA, Minang PA. 2015. Operationalizing the integrated landscape approach in practice. *Ecology and Society* 20(1): 24. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-07175-200124>.

Frost P, Campbell B, Medina G, Usongo L. 2006. Landscape-scale approaches for integrated natural resource management in tropical forest landscapes. *Ecology and Society* 11(2): 30. URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss2/art30/>.

Gouvernement Provincial du Haut Uélé. 2018. Arrêté Provincial No 01/JPLK/028/CAB/PROGOU/H-U/2018 du 18/07/2018 portant relocalisation de réfugiés sud-soudanais au niveau du site de Bélé en territoire de Faradje en province du Haut Uélé.

ICCN-PNG. 2010. Plan général de gestion du Parc national de la Garamba de 2011-2015. Version provisoire.

Laird S, Awono A, Okia C, Alvarez Anaya G, Ingram V, Watson C, Muthuri C, Gilruth P, Mendum R, Njenga M. 2022. Social and environmental transformation of refugee and hosting community landscapes in Central and Eastern Africa. CIFOR Occasional Paper 229. Bogor, Indonesia :CIFOR.

Lefort C. 2020. Aide internationale, production de services publics et souveraineté étatique : l'exemple des réfugiés centrafricains dans l'Est-Cameroun. *Politique africaine* n° 158.

Minfegue C. 2019. S'engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulai (Cameroun) : Analyse des formes de mobilisation et des luttes dans un champ associatif-humanitaire local. *La revue Carnets de géographes*.

N'Nde PB. 2018. Environnement sécuritaire et offre humanitaire : l'évolution des représentations des réfugiés du site de Gado Badzeré au Cameroun. Fondation Croix-Rouge française, Les Papiers de la Fondation, n° 17.

Ndzodo A, Awono A, Schure J, Beloune Biondokin GS, Phosiso S, Gambo J. 2022. Orientation pour les approches de gestion de paysages dans les situations de déplacement en Afrique sub-saharienne, Étude de cas du Cameroun : Expériences du site de réfugiés de Garoua-Boulai et communes environnantes. <https://www.cifor-icraf.org>.

PAM, FAO, UNHCR. 2010. Évaluation rapide de la sécurité alimentaire des populations réfugiées et hôtes de l'Adamaoua et de l'est du Cameroun. Rapport publié en septembre 2010.

PNG. 2022. Rapports mensuels, Direction de développement durable.

PNG. 2021. Rapports mensuels, Direction de développement durable.

PNG. 2021. Rapport intermédiaire de janvier à décembre 2021, Conservation, Sécurité et Développement de la zone transfrontalière entre la RDC et la RCA, Contrat de subvention DCI-ENV/2018/400-086.

PNG. 2020. Rapports mensuels, Direction de développement durable.

PNG. 2019. Rapports mensuels, Direction de développement durable.

PUI. 2020. Etude sur l'accès des réfugiés à la terre dans les arrondissements de l'est (Garoua-Boulai et Bétaré-Oya) et dans l'Adamaoua (Meiganga, dir, Ngaoui et Djohong), Projet de renforcement des capacités de résilience et amélioration de la sécurité alimentaire dans l'Adamaoua et l'Est au Cameroun, Phase II (PRO-ACT II), rapport final.

Sachs J D, Ban K. 2016. 1. Introduction to Sustainable Development. *The Age of Sustainable Development*, 1–44. <https://doi.org/10.7312/sach17314-003>

Sayer JT, Sunderland T, Ghazoul J, Pfund JL, Sheil D, Meijaard E, Venter M, Boedhihartono AK, Day M, Garcia C et al. 2013. Ten principles for a landscape approach to reconciling agriculture, conservation, and other competing land uses. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 110(21):8349-8356. <http://dx.doi.org/10.1073/pnas.1210595110>

Schure J, Gambo J, Sola P, Awono A, Buyinza J, Ndzodo A. 2022. Orientation pour une approche paysagère dans les situations de déplacement (GLADS) ; Étude et conception. <https://www.cifor-icraf.org>.

Swedish Civil Contingencies Agency. 2019. Environmental Assessment and Management Plan for the proposed refugee settlement in the community of Bele, Faradje Territory, Haut Uele Province, Democratic Republic of Congo. MSB Registration No 2018-13548.

Tchindjang M, Mbevo Fendoung P, Unusa H, Voundi E, Njombissie Petchou IC, Saha F. 2017. Mines contre forêts et conservation au Cameroun : enjeux de l'évaluation environnementale du secteur minier pour le développement durable au Cameroun. Conférence présentée au 20e colloque international en évaluation environnementale, Antananarivo, 26 au 28 octobre 2016.

UNHCR. 2018. Plan de Soutien aux communes abritant les réfugiés centrafricains au Cameroun, commune de Bétaré-Oya.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature. 2012. Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ouagadougou, BF:UICN/PACO.



Crédit photo : Axel Fassio



CIFOR.ORG/GML

CIFOR-ICRAF.ORG/GLADS